

MeilleureSCPI.com**Extrait d'identification de la SCPI**

à jour au 9 septembre 2026

IDENTITÉ DE LA SCPI

Dénomination	SCPI RENOGREEN
Type	SCPI fiscale
Catégorie principale	Scellier BBC
Catégories secondaires	N/C
Date de création	06/06/2011
SIREN	532 762 887
SIRET (siège)	532 762 887 00018
Visa AMF	n° GP12000008
Société de gestion	Inter Gestion REIM
Type de capital	fixe

CAPITAL ET PATRIMOINE

Capitalisation	15 216 000,00 €
Nombre de parts	15 216
Nombre d'associés	287
Valeur de réalisation par part	4 382,68 €
Valeur de reconstitution par part	1 095,17 €
Nombre d'actifs immobiliers	6
Surface du patrimoine	2 673 m²
Taux d'occupation financier	90,87 %
Ratio d'endettement	N/C

SOUSCRIPTION, DISTRIBUTION ET ACCESSIBILITÉ

Minimum de souscription	4 parts	Fréquence des dividendes	Trimestriel
Durée de placement conseillée	15	Indicateur de risque (DIC)	N/C
Souscription en ligne	N/C	Souscription à crédit	N/C
Versements programmés	Non	Démembrement	Non
Éligibilité en assurance vie	Non	Prix de souscription	1 000,00 €

FRAIS ET COMMISSIONS

Frais de souscription HT	N/C	Frais de souscription TTC	13,03 %
Frais de gestion HT annuels	N/C	Frais de gestion TTC annuels	10,76 %
Commission d'acquisition HT	N/C	Commission de suivi des travaux HT	N/C
Arbitrage — plus-value HT	N/C	Arbitrage — volume HT	N/C
Arbitrage — moins-value TTC	N/C	Commission de retrait	N/C
Cession de parts TTC — avec intervention	N/C	Cession de parts TTC — sans intervention	N/C
Transmission à titre gratuit TTC	N/C		

PERFORMANCE ET DISTRIBUTION

Taux de distribution	N/C	TRI 10 ans	N/C
TRI 5 ans	N/C	TRI 15 ans	N/C
Taux d'occupation immobilier	90,50 %	Nombre de locataires	N/C
Taux de recouvrement	N/C	TRI cible	N/C

INTERVENANTS ET LABELS

Société de gestion	Inter Gestion REIM
Dépositaire	N/C
Commissaire aux comptes	N/C
Label ISR immobilier	N/C
Classification SFDR	N/C
Prise en compte des incidences négatives (PAI)	N/C

STRATÉGIE DE GESTION

La SCPI aura comme règle d'investissement de répartir les fonds collectés sur deux types d'actifs bénéficiant du label de performance énergétique « BBC » (Bâtiment Basse Consommation) : - Acquisition de projets de bâtiments transformés en immeubles d'habitation tels que sièges sociaux, locaux administratifs, écoles, entrepôts, usines, ateliers, dans le cadre de vente en l'état futur d'achèvement. - Acquisition d'immeubles neufs ou en vente en l'état futur d'achèvement en centre ville ou à proximité, auprès de promoteurs bien implantés régionalement. La SCPI privilégiera les acquisitions situées en zones A, Abis et B1. La Zone A correspond à la deuxième couronne de Paris, le Genevois et la Côte d'Azur, La Zone A bis regroupe Paris et les communes des départements limitrophes (Hauts de Seine, Seine-Saint-Denis, Val de Marne,...), La Zone B1 inclut la grande couronne parisienne, les communes de plus de 250 000 habitants, des communes avec des prix de l'immobilier élevés (Annecy, Bayonne, Chambéry, Cluses, La Rochelle, Saint-Malo), le pourtour de la côte d'Azur, la Corse et les Départements d'Outre Mer.

SOURCES

Identité, capital et gouvernance : documentation de la société de gestion et registre national des entreprises — visa et agréments : Autorité des marchés financiers — chiffres de collecte, d'occupation et de patrimoine : dernier bulletin trimestriel publié — frais et conditions de souscription : note d'information et document d'informations clés. Fiche produit :

<https://www.meilleurescpi.com/scpi/scpi-fiscales/f25942-scpi-renogreen/>

Avertissement. La SCPI est un placement de long terme, à horizon minimum recommandé de huit ans. Le capital investi et les revenus ne sont pas garantis, la valeur de la part et les distributions pouvant varier à la hausse comme à la baisse. La liquidité des parts n'est pas garantie et les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant toute souscription, prendre connaissance de la note d'information, des statuts, du document d'informations clés et du dernier rapport annuel.

meilleurescpi.com